

AFFAIRE N° 19. - Marché de gré à gré d'un montant de 5 824 550 Frs CFA à passer avec la SOCIETE U. M. A. B. - SAINT-DENIS - pour la fourniture de mobilier scolaire.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la SOCIETE U. M. A. B. - SAINT-DENIS - un marché de gré à gré d'un montant de 5 824 550 (CINQ MILLIONS HUIT CENT VINGT QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE) Frs CFA pour la fourniture de mobilier scolaire destiné aux différentes écoles de la ville de Saint-Denis.

La dépense correspondante est imputable au Chapitre 903, Article 214 du Budget Primitif de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, que fait-on du vieux mobilier ? J'ai eu l'occasion de voir, dans certaines écoles des quartiers, pas mal de mobilier scolaire remplacé, alors qu'il était encore en bon état.

LE MAIRE. - Ici, on répare le mobilier qui est récupérable et on remplace le reste. Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Affaire n° 19 :

Approuvé  
Saint-Denis, le 27 février 1970  
Par le Maire  
Le Secrétaire Général  
Par Copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Verpeaux